

# Année 1980

Yonne Républicaine 10 Janvier 1980

## Goûter des anciens à Saint-Martin-des-Champs



**Saint-Martin-des-Champs.** – Habituellement, les réunions mensuelles du club de l'amitié de Saint-Martin-des-Champs ont lieu le second lundi du mois ; exceptionnellement, celle de janvier était avancée d'une huitaine afin de se rapprocher du début de l'année pour les vœux. Sur la soixantaine de membres que le club compte, ils étaient ainsi près d'une quarantaine en la petite salle des fêtes pour ces quelques instants de détente et d'amitié, autour du président Paquet et des membres du bureau. Après le goûter très spécial servi pour la circonstance, les tables se formaient et les jeux de cartes et autres jeux de société faisaient leur apparition pour quelques autres moments, fort prisés de tous.

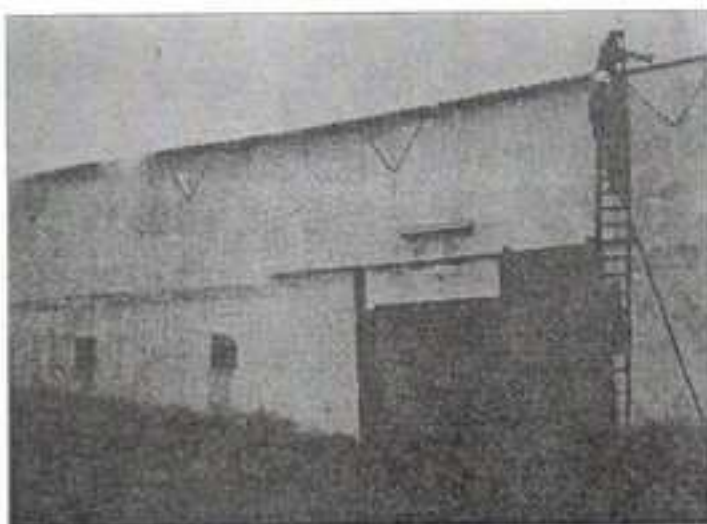
Yonne Républicaine 6 Février 1980

## Incendie rapidement maîtrisé à Saint-Martin-des-Champs

**Saint-Martin-des-Champs.** – Un incendie qui aurait pu avoir de plus graves conséquences s'est déclaré, mardi matin, vers 7 heures, à la ferme des Guilliens, située sur la commune de Saint-Martin-des-Champs, route de Lavau, et appartenant à M. René Brichart, agriculteur, demeurant en Belgique, à Villers-la-Ville.

M. Guillaume, chef de culture, ayant observé des « fumerolles » s'élevant du toit d'un hangar, devait fort heureusement donner l'alerte aux sapeurs-pompiers de Saint-Fargeau qui étaient rapidement sur les lieux, sous la conduite du sous-lieutenant Mazet.

Le feu étant dans un local en béton fermé, contenant près de trois tonnes de foin, celui-ci couvrait un certain temps, puisque non attisé par l'air, ce qui permettait aux pompiers de le noyer, avant qu'il ne



progresses.

Les gendarmes de Saint-Fargeau s'étant rendus sur place, ceux-ci déduisaient que le sinistre était vraisemblablement dû à un court-circuit dans l'installation électrique du bâtiment, ce que l'enquête permettra peut-être de confirmer.

Les dégâts, grâce à l'intervention rapide des secours, ne sont, de ce fait que très limités : trois tonnes de foin, une installation électrique et quelques plaques de couverture en fibrociment.

Il est à noter qu'au cours de la matinée, un extracteur à fumée, abondante sur les lieux du sinistre, était apporté par le Centre de secours principal d'Auxerre, afin d'aider les pompiers fargeaulais dans leur tâche.

---

Yonne Républicaine 21 Avril 1980

## L'assemblée générale de « La Martinoise »

**Saint-Martin-des-Champs.** – Les « chevaliers de la gaule » de La Martinoise, société de pêche de la petite commune de Saint-Martin-des-Champs, se sont réunis l'autre après-midi pour leur assemblée générale annuelle, en présence de M. Gaston Pipault, maire de « la commune aux arbres séculaires », sentant bon la campagne poyaudine.

Autour de cette table des délibérations, on notait la présence pour cette réunion annuelle de MM. Jean-Louis Guillemenot, président de La Martinoise ; Marcel Paquet, vice-président ; Mme Guillemenot, secrétaire, et M. André Boulmeau, trésorier.

Bien entendu, il était regretté que seulement une faible assistance soit présente à cette assemblée, alors que La Martinoise compte près de 150 adhérents, puisque tel est le nombre de permis délivrés en 79.

En dehors du bilan satisfaisant de l'exercice écoulé, on retiendra encore le chiffre global de l'alevinage réalisé en carpes, brochets, gardons, tanches, à l'étang Lélou, lieu de pêche des sociétaires de La Martinoise, au cours de l'an passé, à savoir 980 kg.

Par ailleurs, il est à signaler que le permis de pêche pour l'année 1980 est porté à 50 F du fait de la hausse inévitable enregistrée au niveau du coût de l'alevinage.

En dernier lieu, rappelons qu'un concours de pêche avait eu lieu à l'occasion de la fête de l'étang Lélou, à l'été ; nul doute que ce concours sera reconduit cette année et que chacun prendra autant de plaisir à venir y taquiner à nouveau le poisson.



---

Yonne Républicaine 2 Juin 1980

## Kermesse à Saint-Martin-des-Champs

**Saint-Martin-des-Champs.** – La petite commune « aux grands arbres » et au nom bucolique à souhait, vivait également, en ce week-end de Pentecôte, au rythme de la kermesse organisée par le comité des fêtes, pour l'occasion, conjointement au concours de tir et au ball-trap.

Il y eut ainsi du monde, tout l'après-midi, au pied du château d'eau, lieu des festivités, et aux



stands dressés à proximité pour satisfaire les goûts de chacun, et surtout des épouses et enfants, alors que les maris « nemrods » exerçaient tout leur talent, au tir des pigeons d'argile.

En début de soirée, M. Marc Masson, député, accompagné de son épouse, devait se rendre sur les lieux, afin de féliciter les organisateurs et lauréats, après avoir été accueilli par M. Pipault, maire de la commune.

Résultats du ball-trap, série de 10. – 1. Fluckiger ; 2. Taupin ; 3. Vavilauroy fils ; 4. Morin Francis (Saint-Martin) ; 5. Patrick Dufour (Saint-Martin) ; 6. Vavilauroy père ; 7. Guiblain Pierre (Saint-Martin).

Série de 5. – 1. Fluckiger ; 2. Brun ; 3. Vavilauroy père ; 4. Pénichot ; 5. Juimard ; 6. Vavilauroy fils ; 7. Delorme.

Concours de tir. – 1. Marcel Jury (Saint-Privé) ; 2. Didier Lagache (Saint-Martin) ; 3. Roger Foutrier (Saint-Martin).

---

Yonne Républicaine 17 Juillet 1980

## Saint-Martin-des-Champs et son environnement

**Saint-Martin-des-Champs.** – M. Gaston Pipault, premier magistrat de la petite commune du canton de Saint-Fargeau, au nom si bucolique, Saint-Martin-des-Champs, nous avait entretenu par le passé de ses considérations personnelles sur le développement démographique de son petit bourg. Poursuivant son propos, il nous entretient aujourd'hui de l'environnement de Saint-Martin-des-Champs, et particulièrement de son joyau, bien poyaudin il est vrai, sa pièce d'eau qui a pour nom, l'étang Lélou :

« L'image du progrès est une excellente chose, elle se substitue aux objets rudimentaires, et nous rend ivre de vie.



En l'occurrence, il m'est infiniment agréable de vous parler de notre petit coin de campagne, qui nous est si précieux, et était jusqu'alors peu connu.

Ce développement s'il est parfaitement maîtrisé, est l'un des plus nobles. C'est à la fois une science, une technique, et un art.

Cette science, elle permet de pouvoir constituer son environnement naturel, son milieu ambiant, pour assurer sa prospérité bienfaisante ; on doit pouvoir lui donner les secrets de la vie des plantes, de la nature, au fur et à mesure que son évolution esthétique s'affine.

Nos techniciens, nos ingénieurs, conducteurs de travaux, etc., ont par la nécessité où ils se trouvent d'employer des machines sophistiquées qui nous apportent un paysage artistique ; des créations au style qui haussent leur ouvrage au niveau de l'œuvre d'art. Cette nature humanisée, c'est la nature stylisée.

De cette très judicieuse action, étroitement liée à l'histoire des hommes ; notre commune et les habitations nouvelles qui se construisent sans cesse, par leur situation géographique, bénéficient de cette heureuse conjoncture, et cohabitent en ce site resplendissant.

L'agglomération paisiblement située sur une hauteur, fait découvrir à l'horizon les merveilles de la nature payaudine. Et si vous empruntez, tranquillement, la route sinueuse vers le Sud, bordée de haies où l'églantine, le chèvrefeuille croissent spontanément et exhalent une odeur suave très caractérisée ; celle-ci vous conduira allégrement jusqu'à l'étang Lélou, pôle attractif de la commune. Le poisson y foisonne, il vous comblera, sans nul doute, de satisfactions multiples.

L'étang, placé aux confins de l'immense et magnifique forêt de Saint-Fargeau, où une faune en liberté intégrale, composée d'éléments variés et abondants, peut vous procurer la plus grande joie, celle de voir apparaître, cerfs, chevreuils, sangliers, au cours de vos promenades salutaires.

Vous trouverez d'emblée, un parking modeste mais adéquat ; les beaux chênes existants, vous permettront facilement, de mettre vos voitures à l'ombre, si recherchée lorsque les chaleurs accablantes de l'été se manifestent (ce qui n'est malheureusement pas le cas actuellement).

C'est alors que s'ouvre devant vous, un véritable miroir dont le soleil accentue la beauté, par l'éclat de l'ondulation des vagues aux reflets d'argent, qui se renouvellent sans cesse. L'alizé dominant, si généreux parfois, vous apportera alors gracieusement, un appréciable et vivifiant rafraîchissement.

Les oiseaux aquatiques, aux multiples couleurs, vous étonneront par leurs actions surprenantes et inattendues ; vous en éprouverez ainsi, une émotion vive et sensationnelle de divertissement.

La végétation, qui orne les abords de l'étang, par son épanouissement, dégage un parfum pénétrant, et fait percevoir une sensation délicieuse de volupté, symbolisant son accueil chaleureux.

Notre très sympathique étang Lélou, d'une superficie bien régulière, si pure, si calme vous absorbera, sans nul doute, dans la rêverie ; vous attendra le cœur, avec un sentiment d'amour profond, et d'attachement sentimental.

Ce bel ensemble, si harmonieusement équilibré, enrichi par un splendide panorama, forme un tout qui séduit, et qui a la force attractive de l'aimant ; incrustant ainsi aux promeneurs et pêcheurs, le sentiment de convoitise éternelle. »

---

Yonne Républicaine 24 Juillet 1980

## Une fête « noyée » à Saint-Martin-des-Champs

### Saint-Martin-des-Champs.

– On se promettait de passer un bien agréable moment, ce dimanche, à Saint-Martin-des-Champs où ce devait être la fête champêtre de l'étang Lélou.

Tout était fin prêt. Malheureusement, les voûtes célestes devaient en décider autrement, venant rendre totalement impraticables les abords de la pièce d'eau boueux à souhait et fort détremés par les pluies diluviennes qui s'abattaient sur la région dès le samedi soir.



Celles-ci venaient donc compromettre totalement le bon déroulement des festivités prévues pour la journée et la soirée. Ainsi, pas de repas champêtre le midi, pas plus que le soir, pas de bal guinguette sous les ombrages, pas de kermesse, pas de feu d'artifice.

Tout était donc annulé, mais compte tenu des approvisionnements réalisés par le comité des fêtes local, seuls les repas du midi et du soir avaient lieu, mais en la salle du Club du troisième âge, à côté de la mairie, ce qui, il faut bien le dire, n'avait pas tout à fait le même cachet qu'en plein air.

Mais les invités, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, acceptèrent ce repli stratégique et passèrent malgré tout un bon moment, tous ensemble, peut-être un peu à l'étroit, mais devant une bonne table.

Le feu d'artifice ayant été commandé, et à la disposition des organisateurs martinis, ceux-ci tiennent à signaler qu'une nouvelle fête sera organisée à l'étang Lélou, le samedi 30 août, en soirée, avec un dîner champêtre, le feu d'artifice et un bal populaire, en souhaitant aussi que le beau temps soit, cette fois, de la partie.

---

Yonne Républicaine 25 Août 1980

## Camille COUSIN (Guidon Chalettois) gagne détaché à Saint-Martin-des-Champs

**Saint-Martin-des-Champs.** – Ils étaient 91 sur les 107 engagés à prendre le départ donné par M. Gaston Pipault, maire, du prix de la Saint-Louis organisé ce dimanche à Saint-Martin-des-Champs, par Saint-Fargeau Sports, la municipalité et le comité des fêtes.

D'entrée, les choses ne traînaient pas et une première échappée sérieuse se dessinait avec Massolo et Charpot, les Sénonais, les frères Ribouchon, de Mantes-la-Ville, Lequeux, le « policier », et Garzon, l'Auxerrois.

Les six prenaient alors du champ et faisaient ainsi deux tours en tête avant que Massolo et l'un des Ribouchon soient victimes d'une crevaison (et ils ne furent pas les seuls !). Le quatuor subsistant parvenait à mener la ronde jusqu'à la mi-course, mais un groupe de contre-attaque était pointé peu avant celle-ci, à 45 secondes des fuyards, avec Joie et Gasset, les Fargeaulais, Hahn, de Briennon, Deslot, le Bonnichon, et Pommier, du Guidon Chalettois.

Ceux-ci avaient tôt fait d'effectuer la jonction dans le sixième tour, juste après le passage sur la ligne, mais Lequeux et Pommier faisaient les frais de l'opération, victimes d'une crevaison; ils ne se retrouvaient plus que sept au commandement, pas bien longtemps, car cela revenait très fort à l'arrière.

L'écart diminuait, Garzon percevait aussi, ils n'étaient plus que six devant à passer, détachés sur la ligne, et de très peu. Cette chasse sur les leaders étant menée à un train d'enfer, une chute se produisit sur la petite route, si bien balayée et responsable de la trentaine de crevaisons. Elle mettait à terre Dufus et Guilloton, les Fargeaulais, Chauvet, du Guidon Chalettois et Russo, de l'U.C. Avallonnais, qui était le plus durement touché.

Le regroupement, tant pressenti, s'opérait à l'amorce de l'avant dernier tour, où les escarmouches allaient se succéder sans rien donner d'ailleurs, sinon celle déclenchée au dernier passage sur la ligne, lorsque Camille Cousin démarrait sèchement.

Creusant l'écart rapidement, Cousin prenait assez de champ et une belle poignée de secondes suffisantes pour s'imposer en solitaire, à la grande joie d'ailleurs de son collègue, Lucien Berdonneau, secrétaire de Saint-Fargeau Sports et conducteur de travaux au canal de Briare, tout comme son cousin. Lors du sprint du premier peloton, Boizet réglait tout le monde alors que le Châtillonnais Aubry chutait lourdement.

Il faut noter la belle place de Charbois (Saint-Fargeau Sports), sixième, qui remportait la coupe du premier « C ».



Camille Cousin, vainqueur (à droite) et le second, Boizet, en compagnie de M<sup>lle</sup> Sylvie Fratesi et Isabelle Gauthier.

#### Classement

1. Camille Cousin (Guidon Chalettois), les 100 km en 2h 42' 58; 2. Boizet (V.C. Auxerrois), à 31"; 3. Beaudin (U.S. Briare); 4. Meunier (C.R. 4 Chemins Roanne); 5. Coquillet (U.S. Bonnichonne); 6. Charbois (Saint-Fargeau Sports); 7. Deslot (U.S. Bonnichonne); 8. Dehais (V.C. N.M.P.P.); 9. Sinzelle (U.S. Bonnichonne), à 2' 5;

10. Liger (U.S. Bonnichonne); 11. Trubert (Sentinelle de Briennon); 12. Launois (U.C. Avallonnais); 13. Bourcey (V.C. Auxerrois); 14. Hahn (Sentinelle de Briennon); 15. Nonat (V.C. Migennes); 16. Wallon (U.C. Avallonnais); 17. Messy (V.C. Auxerrois); 18. Deperriaux (Guidon Chalettois); 19. Charpot (A.C. Sens);

20. Bailly (U.S. Briare); 21. Mavalais (V.C. Paris V); 22. Valaska (Stade Auxerrois); 23. Royer (Union Cosnoise Sportive); 24. Joyeux (Union Cosnoise Sportive); 25. Alves (A.V. Thiais); 26. Gitton (C.C. Châtillonnais); 27. Verplancke (Union Cosnoise Sportive); 28. Lambert (A.S. Cheminot et Villeneuvevois); 29. Desplanches (Saint-Fargeau Sports); 30. Allard (Saint-Fargeau Sports)...

---

Yonne Républicaine 30 Août 1980

## **Fête de la Saint-Louis à Saint-Martin-des-Champs**

**Saint-Martin-des-Champs.** – C'était la fête ce dimanche après midi en la petite commune chère à M. Gaston Pipault, au nom si bucolique de Saint-Martin-des-Champs.

La fête, à l'occasion de la Saint-Louis, qui voit chaque année l'organisation d'une course cycliste fort prisée des coureurs, mais aussi des « amoureux de la petite reine ».

Ils étaient nombreux à se masser tout au long du circuit, et l'on pouvait remarquer d'ailleurs de nombreuses « petites reines » venues encourager les champions dans leurs efforts, et notamment les coureurs locaux, ou presque de Saint-Fargeau Sports.

Pour les gourmands, le Club du troisième âge et le Comité des fêtes avaient organisé la vente de quelques pâtisseries qui firent les délices des jeunes et moins jeunes ; ainsi que quelques autres stands, où chacun pouvait exercer son adresse et tenter sa chance.

Notons que ce sera encore la fête ce prochain week-end à Saint-Martin avec celle de l'étang Lélou, qui annulée en juillet, a été reportée à ce dernier week-end du mois d'août, en souhaitant que le beau temps soit enfin au rendez-vous cette fois, et rende agréables les abords du bel étang martinot.

Rappelons que cette sixième fête, outre sa kermesse samedi après-midi et dimanche, sera ponctuée d'un concert de trompes de chasse, le samedi en soirée, suivi d'un beau feu d'artifice musical avec embrasements des bords de la pièce d'eau et des bois environnants.

Un bal gratuit conclura même cette soirée.

Qu'on se le dise, car ce sera encore la fête ce week-end à Saint-Martin-des-Champs.



---

Yonne Républicaine 2 Septembre 1980

## Une sixième fête réussie à l'étang Lélou de Saint-Louis à Saint-Martin-des-Champs

**Saint-Martin-des-Champs.** – Seconde fête de la saison ce week-end, à l'étang Lélou, de Saint-Martin-des-Champs. Une fête, sixième du nom, qui venait en remplacement de celle de fin juillet, qui avait été annulée en raison du mauvais temps.

Cette fois, si les voûtes célestes se montrèrent assez incertaines, le samedi, elles demeurèrent néanmoins relativement clémentes, permettant ainsi un bon déroulement des festivités, en nombre, mises en place par le comité des fêtes martinot.

Qu'on en juge ! Outre les stands de kermesse, les visiteurs pouvaient profiter des derniers rayons rougeoyants du soleil couchant sur l'étang, qui était magnifique, ce samedi soir, et faire un sympathique dîner champêtre, sous les ombrages bordant la pièce d'eau.

Un feu d'artifice musical, un concert des trompes de chasse de Chamy, ainsi que le bal public gratuit, punctuaient ensuite cette soirée, en tous points réussis.

Le dimanche, pour les promeneurs venant se « balader » le long de l'étang et profiter du site martinot remarquable, pour s'y détendre au cœur de la verte nature poyaudine, la kermesse champêtre proposait à nouveau tout son lot de distractions.

La sixième fête de l'étang Lélou a bien vécue, puisqu'en deux éditions, que vive aussi bien la « septième » en 1981.



## Fête pour les anciens de Saint-Martin-des-Champs



**Saint-Martin-des-Champs.** – Le club du troisième âge local recevait dimanche le club du troisième âge local, auto réception due à leurs adhésions, leur tombola et aux nombreux dons de personnes généreuses.

Un repas offert à tous les adhérents de plus de 65 ans, servi dans la salle du club, préparé par la secrétaire du club, Mme Guiblain, fin cordon bleu pour la circonstance, escortée d'une brigade de dames bénévoles de Saint-Martin.

Le président du club, M. Fiez, ouvrit la séance, d'un bon coup de fourchette et fut très vite suivi par les joyeux convives ; parmi eux, M. Foutrier, vice-président ; Mme Le Goff, vice-présidente, les membres du bureau, ainsi que M. Pipault maire de Saint-Martin.

---